

Administration communale, Rue des Trois Fontaines 20, 1431 Vugelles-La Mothe  
greffe@vugelleslamoth.ch - www.vugelleslamoth.ch - 024 436 10 34



## INFORMATIONS UTILES

### Greffe municipal, contrôle des habitants, bureau des étrangers

#### Horaires

Lundi 18h30 - 19h30  
ou sur rendez-vous

#### Permanence téléphonique

024 436 10 34 \*077 423 17 56

Jeudi 14h - 16h  
Vendredi 09h - 11h

\*Téléphone dévié sur ce numéro, il se peut que vous soyez rappelé par celui-ci.

#### Réseau d'eau communal numéros en cas d'urgence

079 272 35 69  
024 436 13 13

**Bourse :** Sylvain Georges  
bourse@vugelleslamoth.ch

#### Bureau du conseil

conseil@vugelleslamoth.ch  
Président : Baptiste Wagnières  
Secrétaire : Laurent Moschini

### Déchetterie

#### Horaires d'été

Lundi soir de 18h - 19h  
Samedi matin de 10h - 12h

#### Horaires d'hiver

Lundi soir de 17h - 18h  
Samedi matin de 10h - 12h

## Municipalité au 1er janvier 2025

<b>Marie Christine Robba</b> Syndique	Administration générale, Police, DDPS, Finances
<b>Pierre Beuret</b> Vice-syndic	Affaires sociales, SDIS, Eaux – Cours d'eau, Relations Paroisse
<b>Stéphane Wegmüller</b> Municipal	Police des constructions, Epuration, Routes, Bâtiment communal
<b>Lionel Cucho</b> Municipal	Eclairage public, Déchets, Parcs & Cimetière, Ecoles (Asige, Fadege, Radege), Forêts

## Découvrez notre Nouveau Site Internet !

Nous sommes ravis de vous présenter notre tout nouveau site Web [www.vugelleslamoth.ch](http://www.vugelleslamoth.ch) ! Après quelques mois de travail acharné et de dévouement, nous sommes fiers de vous offrir une plateforme moderne, intuitive et riche en fonctionnalités.

Ce que vous pouvez attendre de notre nouveau site :

- **Design Moderne et Épuré** : Une interface utilisateur repensée pour une navigation fluide et agréable.
- **Fonctionnalités Améliorées** : Une recherche simplifiée et une meilleure accessibilité pour tous.
- **Formulaires et Règlements** : Accédez facilement à tous les formulaires administratifs nécessaires et consultez les règlements communaux en vigueur, afin de faciliter vos démarches et de vous tenir informés.
- **Pilier public et Informations générales** : Tenez-vous au courant des dernières nouvelles en vous inscrivant à la newsletter.

Nous espérons que vous aimerez notre nouveau site autant que nous avons aimé le créer pour vous. Votre avis est important pour nous, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions !



## Recensement des chiens 2025

En application de l'article 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Vugelles-La Mothe informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au Greffe municipal, jusqu'au 28 février 2025 :

- les chiens acquis ou reçus en 2024, en indiquant leur provenance ;
- les chiens nés en 2024 et restés en leur possession ;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2024, en indiquant leur destination (pour radiation) ;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les indications suivantes sont nécessaires : la race, la couleur de la robe, la date de naissance, d'acquisition ou de décès, le nom du chien et le numéro de la puce électronique.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention de chiens potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Greffe municipal, Contrôle des habitants et Bureau des étrangers

Le bureau sera fermé du :

**Lundi 17 au vendredi 21 février 2025**

Merci de votre compréhension.

La Secrétaire municipale



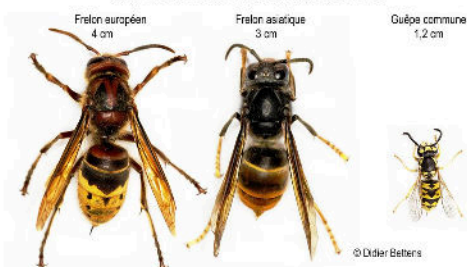
Comme cela vous a été annoncé en fin d'année, le nouveau système de tri des déchets plastiques a été mis en place à la déchetterie intercommunale d'Orges et Vugelles-La Mothe depuis le 1er janvier 2025.

Nous vous rappelons que des rouleaux de sacs 35 litres sont en vente au greffe municipal au prix de CHF 16.00/rlx TTC.

D'autres formats sont disponibles sur commande.

## STOP au frelon asiatique

### COMMENT LE RECONNAITRE ?



### COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot,  
Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.  
Aller-retour d'insectes à un point fixe



Soutien de la lutte sur  
[www.stopfrelons.ch](http://www.stopfrelons.ch)



### COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?

Forme de goutte, peut atteindre le diamètre de 80 cm,  
Localisation dans canopée des arbres à > 20m de hauteur,  
mais également proche du sol (buissons, haies, etc.).



### COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif  
Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid  
Sensibiliser les enfants  
Inspecter périodiquement son environnement, annoncer

### COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme  
Eviter les mouvements brusques  
S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid  
Ne pas rester groupés

### QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos  
Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets  
Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse  
**Appeler le 144** à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Annonces et infos sur

[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)